

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 824	1 298	1 526		1 526	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		2 824	1 298	1 526		1 526	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	540		540		540	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				7 632	7 632	100.00-
	Autres créances	4 424		4 424	1 037	3 387	326.72
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	7 281		7 281	8 091	810-	10.01-
	Charges constatées d'avance (3)	6 549		6 549		6 549	
	Total III	18 793		18 793	16 759	2 034	12.13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	21 617	1 298	20 319	16 759	3 560	21.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 500	2 500		
	Réserves				
	Réserve légale	250	250		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 878	1 954	76-	3.90-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 112-	76-	4 036-	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	516	4 628	4 112-	88.85-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	4 261	4 261		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 093	6 545	2 548	38.94
	Dettes fiscales et sociales	6 449	1 325	5 124	386.71
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	19 804	12 131	7 672	63.24
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		20 319	16 759	3 560	21.24

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

19 804

12 131

A Marseille

le 15/07, 2025

SARL A5 PROGRAMMATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 2500 €
Siège social : 1A rue de la Clinique
13004 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 794 548 867

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2025

L'an 2025,
le 24 AVRIL à 10 heures,

Les associés de la SARL A5 PROGRAMMATION se sont réunis en assemblée générale sur la convocation qui leur a été faite par la gérance,

Madame Julie ANDRE, gérante, préside l'assemblée.
Madame Caroline DIDIER DA CRUZ est excusée.

Sont présents à cette réunion, les associés figurant ci-après.

Mademoiselle Julie ANDRE représentant	20 PARTS
Monsieur André BERTHIER représentant	20 PARTS
Monsieur Antonio FRASSANITO représentant	20 PARTS
Monsieur Dominique RAIMBAULT représentant	20 PARTS

Total égal	80 PARTS
-------------------	-----------------

La présidence constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social, qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour et prendre les décisions à la majorité requise.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente est le suivant :

JA
1
[Signature]

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2024
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice et des rapports qui les concernent
- Affectation et répartition des résultats

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérance. La discussion est ouverte et après échange de vues sur les questions à l'ordre du jour, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée, que l'information des associés ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours ayant précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à l'approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

⑨

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donné à la gérance quitus de sa gestion.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice ne comportent pas de charges et de dépenses somptuaires non admises dans les charges déductibles de l'Administration Fiscale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GA.
2
⑨

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés font apparaître pour ledit exercice un résultat déficitaire de (4 112) €.

Rappelle que le report à nouveau antérieur était de 1 878€ et la réserve légale antérieure de 250€.

Elle décide d'affecter ce déficit comme suit :

- Affectation en "Report à nouveau" pour un montant de 2 234€ (= 1878- 4112€).

La réserve légale est inchangée à 250€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mme Julie ANDRE



M. André BERTHIER



Mme Caroline DIDIER DA CRUZ

Excusée

M. Antonio FRASSANITO



M. Dominique RAIMBAULT



SARL A5 PROGRAMMATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 2500 €
Siège social : 1A RUE DE LA CLINIQUE
13004 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 794 548 867

Feuille de présence
Assemblée générale ordinaire
du 24 AVRIL 2025

Noms	Qualité	Nb de parts	Signature
Caroline DIDIER DA CRUZ	Associée	20	Excusée
Julie ANDRE	Gérante	20	
André BERTHIER	Associé	20	
Giuseppe Antonio FRASSANITO	Associé	20	
Dominique RAIMBAULT	Associé	20	

SARL A5 PROGRAMMATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 2500 €
Siège social : 1A RUE DE LA CLINIQUE
13004 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 794 548 867

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire
du 24 AVRIL 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés font apparaître pour ledit exercice un résultat déficitaire de **(4 112) €**.

Rappelle que le report à nouveau antérieur était de 1 878€ et la réserve légale antérieure de 250€.

Elle décide d'affecter ce déficit comme suit :

- Affectation en "Report à nouveau" pour un montant de 2 234€ (= 1878- 4112€).

La réserve légale est inchangée à 250€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La gérance

